

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM

PREFECTURE DE NTUI

SECRETARIAT PARTICULIER

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

DECISION PREFECTORALE N° 217 /DP/J11/SP/SIGAMP DU

17 AOUT 2026

Portant Publication du Résultat de l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/J11/SAEF/CDPM/MK/2026 du 15 Juin 2026 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

PREFET DU DEPARTEMENT DU MBAM ET KIM
Commandeur de l'Ordre National de la Valeur

- VU la Constitution ;
- VU la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
- VU la loi N°2025/013 du 17 Décembre 2025, portant loi de finances de le République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
- VU le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- VU le Décret N°2002/003 du 19 Avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- VU le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal des Marchés Publics ;
- VU le Décret N° 2008/376 du 12 Novembre 2008, portant organisation Administrative de la République du Cameroun ;
- VU le Décret N° 2008/377 du 12 Novembre 2008, fixant les attributions des Chefs des Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs Services ;
- VU le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- VU le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- VU le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- VU le Décret N°2025/335 du 22 Juillet 2025 portant nomination de **Monsieur KUELA Valeri Norbert**, Administrateur Civil Principal Hors Echelle, Préfet du Département du Mbam et Kim ;
- VU l'Arrêté N°033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux Marchés Publics de travaux ;
- VU la Décision Préfectorale N°025/DP/J11/SAEF du 19 Mars 2025 portant constatation de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Mbam et Kim ;
- VU la circulaire N°0001788/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques, pour l'Exercice 2026.
- VU l'Avis d'Appel d'Offres N°004/AONO/J11/SAEF/CDPMP-MK/2026 du 15 Juin 2026 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation de la Préfecture de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.
- VU la lettre de proposition d'attribution N°005/L/J11/CDPM-MK du 11/08/2026, du Président de la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mbam et Kim.

DECIDE

Article 1^{er} : Les Etablissements MAN MVOG-ADA SARL, sont déclarés Adjudicataires, de l'Avis d'Appel d'Offres N°004/AONO/J11/SAEF/CDPMP-MK/2026 du 15 Juin 2026 en procédure d'urgence pour les travaux de réhabilitation, de la Préfecture de Ntui, Département du Mbam et Kim, Région du Centre.

Article 2: la présente décision sera enregistrée puis publiée partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- DDMINMAP/MK/NTUI
- CHEF SERVICE PATRIMOINE/MK/NTUI
- PRESIDENT/CDPM-MK/NTUI
- ARMP/CE/YDE
- CHRONO/ARCHIVES



Administrateur Civil Principal Hors Echelle